

CONDITIONS DE LOCATION ET DE PRESTATION DE SERVICE

Les présentes conditions de location et de prestation de service (ci-après les « Conditions de Location ») régissent les relations entre la société Mountain Collection Immobilier (ci-après « Mountain Collection ») et tout consommateur (ci-après le « Client ») qui réserve un hébergement, et éventuellement d'autres prestations, auprès de Mountain Collection pour lui-même et/ou pour d'autres consommateurs (ci-après les « Bénéficiaires »).

En louant un hébergement ou en réservant une prestation auprès de Mountain Collection, le Client accepte sans réserve les Conditions de Location.

ARTICLE 1. INFORMATIONS RELATIVES A MOUNTAIN COLLECTION

Mountain Collection est une société par actions simplifiée au capital de 7 523 008,00 €, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Chambéry sous le numéro 509 089 322 et dont le numéro de TVA intracommunautaire est : FR 68 509 089 322.

Ses coordonnées sont les suivantes :

- Adresse du siège social : ZAC du Grand Verger, 89 rue Amiral Gérard Daille, 73000 Chambéry, France ;
- Tél. : +33 (0)7 86 18 30 48 ;
- Adresse électronique : info@mountaincollection.com.

Mountain Collection est assurée par MMA IARD (160 rue Henri Champion, 72100 Le Mans, France).

Elle est titulaire de la carte professionnelle d'agent immobilier n°CPI73012021000000026 délivrée par la CCI de la Savoie.

ARTICLE 2. LOCATION ET PRESTATIONS

Les règles générales relatives à la location d'un hébergement (ci-après la « Location ») et aux autres prestations rendues par Mountain Collection (ci-après les « Prestations ») sont décrites en annexe 1.

ARTICLE 3. RESERVATION D'UN HEBERGEMENT OU DE PRESTATIONS

Le Client peut réserver un hébergement et des Prestations auprès de Mountain Collection :

- Soit par le biais du site internet accessible à l'adresse suivante : <https://www.mountaincollection.com/> (ci-après le « Site Internet ») ;
- Soit auprès des agences de Mountain Collection (ci-après les « Agences »), par téléphone ou sur place. Les coordonnées des Agences sont indiquées sur le Site Internet.

En cas de réservation par le biais du Site Internet, les étapes du processus de réservation sont les suivantes :

1. Le Client renseigne les caractéristiques de l'hébergement qu'il souhaite dans le moteur de recherche (dates du séjour, lieu, etc.) et clique sur « Rechercher ». Il accède alors à une page de résultats.
2. Il sélectionne l'hébergement qu'il désire louer et clique sur « Infos et réservation ». Il accède alors à la fiche descriptive de l'hébergement.
3. Si la description de l'hébergement lui convient, il clique sur « Valider » pour finaliser sa réservation, ou sur « Faire un devis » s'il souhaite obtenir un devis.
4. Si le Client a cliqué sur « Valider » sur la page de description de l'hébergement, il accède à une page sur laquelle il peut souscrire une assurance et ajouter des prestations (fourniture de linge, ménage,

réservation d'une activité, etc.). Une fois cette assurance ou ces prestations éventuellement ajoutées, il clique sur « Valider ». Il accède alors à un formulaire de contact.

Quand les champs de ce formulaire sont complétés, il clique sur « Valider ». Il accède alors à une page sur laquelle figure une synthèse de sa réservation (hébergement sélectionné, dates de la location, prix, etc.).

Sur cette page, il choisit entre payer un acompte pour finaliser sa réservation ou poser une option.

S'il choisit de payer un acompte, il sélectionne ensuite un moyen de paiement, accepte les conditions de location en cochant la case prévue à cet effet et clique sur « Valider et payer ». S'il a choisi le paiement par carte bancaire, il accède alors à un formulaire lui permettant de renseigner le numéro de sa carte, la date d'expiration de celle-ci et le cryptogramme. Une fois ces informations fournies, il clique sur « Payer ». Il reçoit un courrier électronique de confirmation de la réservation quand le versement de l'acompte est effectué. Si le Client a choisi le paiement par virement, il doit effectuer ce virement dans un délai de sept jours vers le compte bancaire de Mountain Collection. S'il a choisi le paiement par chèque bancaire ou chèques vacances imprimés, il doit envoyer un chèque à l'Agence indiquée dans un délai de sept jours. S'il a choisi le paiement par chèques vacances digitaux, il doit effectuer le paiement par le biais de l'application ANCV dans un délai de sept jours. A défaut, la réservation n'est pas confirmée.

Si le Client choisit de poser une option, il clique sur « Poser une option ». Il dispose alors d'un délai de cinq jours pour confirmer sa réservation ou annuler son option.

5. Si le Client a cliqué sur « Faire un devis » sur la page de description de l'hébergement, il accède à un formulaire de contact. Une fois les champs de ce formulaire complétés, il clique sur « Valider ». Une Agence lui adressera alors un devis correspondant aux caractéristiques qu'il a renseignées dans le moteur de recherche. Ce devis lui sera envoyé par courrier électronique, à l'adresse indiquée dans le formulaire de contact.

Si la réservation est effectuée sur le Site Internet et payée immédiatement par carte bancaire, une confirmation de location est envoyée par courrier électronique à l'adresse indiquée lors de la réservation. Un contrat de location est adressé par courrier au Client dans les autres cas (réservation par téléphone ou en Agence, réservation sur le Site Internet mais paiement par chèque, virement ou chèques vacances, réservation effectuée après levée d'une option).

La confirmation de location ou le contrat de location, et les Conditions de Location, forment le contrat conclu entre Mountain Collection et le Client (ci-après le « Contrat »).

ARTICLE 4. **PRIX**

4.1. **Prix applicable lors de la réservation**

Le prix de la Location et des Prestations, ainsi que le montant des frais de dossier, sont indiqués en euros et toutes taxes comprises sur le Site Internet ou sur le devis adressé au Client.

Sur le Site Internet, le prix affiché est valable pendant une durée limitée à compter de la sélection de l'hébergement par le Client. En cas de recours au devis, la durée de validité du prix figure sur le devis.

L'attention du Client est attirée sur le fait que s'il réserve une Prestation à tarif réduit en raison, par exemple, de l'âge du Bénéficiaire, celui-ci devra être en mesure de présenter à tout moment pendant l'exécution de la Prestation un document original, en cours de validité, attestant qu'il remplit les conditions pour bénéficier de ce tarif réduit ; qu'à défaut de présentation d'un tel document, le versement d'un complément de prix sera demandé au Client.

Le prix de la Location n'inclut pas le montant de la taxe de séjour dû. Celui-ci devra être payé par le Client auprès de l'Agence avant la remise des clés de l'hébergement.

Sauf indication contraire, le prix d'une activité n'inclut pas la fourniture des équipements nécessaires pour participer à cette activité.

4.2. Modification du prix

Le prix de la Location et des Prestations peut être majoré après la conclusion du Contrat en raison d'une évolution du niveau des taxes ou redevances imposées par un tiers. La majoration correspond alors à l'augmentation du niveau des taxes ou redevances. Dans une telle situation, Mountain Collection informera le Client de l'évolution du prix au plus tard vingt jours avant le début de la Location et des Prestations.

En cas de baisse du niveau des taxes ou redevances après la conclusion du Contrat et avant le début de la Location et des Prestations, le Client aura droit à une réduction de prix correspondant à cette baisse.

Cet article ne s'applique pas en cas de location par le Client d'un meublé saisonnier sans commande d'aucune Prestation aux fins du même séjour.

ARTICLE 5. PAIEMENT

Le paiement du prix de la Location et des Prestations doit être effectué en euros. Les éventuels frais de change sont à la charge du Client.

La confirmation de la réservation de l'hébergement et des Prestations est soumise au versement d'un acompte (ci-après l'« Acompte ») dont le montant est égal à 25 % du prix total toutes taxes comprises de la réservation (frais de dossier et taxes de séjour compris). Le solde (frais de dossier et taxes de séjour compris) doit être versé au plus tard quarante jours avant le début de la Location. A défaut de versement du solde à l'échéance fixée, la réservation est annulée, sans que le Client ne puisse prétendre à quelque dédommagement que ce soit. Si la réservation est effectuée moins de quarante jours avant le début de la Location, la confirmation de la réservation est soumise au versement de l'intégralité du prix (frais de dossier et taxes de séjour compris).

Les moyens de paiement acceptés sont :

- Les cartes bancaires (Carte Bleue, Visa, Eurocard, Mastercard) ;
- Les virements bancaires ;
- Les chèques vacances imprimés (chèques ANCV « Classic ») ou digitaux (chèques ANCV « Connect ») ;
- Les chèques tirés sur un compte ouvert dans un établissement bancaire en France.

ARTICLE 6. MODIFICATION DE LA RESERVATION A L'INITIATIVE DU CLIENT

Le Client ne peut pas modifier la réservation de l'hébergement.

Il peut en revanche modifier la réservation des Prestations sous réserve de la disponibilité des Prestations demandées. Elle est également effectuée sous réserve du paiement du complément de prix si la modification entraîne une augmentation du prix de la réservation. Ce complément de prix doit être payé au plus tard trente jours avant le début des Prestations, ou immédiatement si la modification est effectuée moins de trente jours avant le début des Prestations.

Si la modification de la réservation entraîne une diminution du prix de la réservation, l'éventuel trop-perçu est remboursé au Client, déduction faite de frais de dossier d'un montant de 30 €.

Pour demander la modification de sa réservation, le Client doit contacter l'Agence indiquée dans le contrat de location, aux coordonnées mentionnées dans ce document.

ARTICLE 7. MODIFICATION DE LA RESERVATION A L'INITIATIVE DE MOUNTAIN COLLECTION

Mountain Collection se réserve la faculté d'apporter unilatéralement des modifications mineures à la Location ou aux Prestations réservées. Le Client en est informé par écrit dans les meilleurs délais.

Cet article ne s'applique pas en cas de location par le Client d'un meublé saisonnier sans commande d'aucune Prestation aux fins du même séjour.

ARTICLE 8. ANNULATION DE LA RESERVATION A L'INITIATIVE DU CLIENT

8.1. Annulation sans avoir à justifier d'un motif

Le Client peut annuler sa réservation à tout moment avant le début de la Location, sous les réserves suivantes.

Si l'annulation parvient à Mountain Collection quarante jours ou plus avant le début de la Location, Mountain Collection conserve l'Acompte.

Si l'annulation parvient à Mountain Collection moins de quarante jours avant le début de la Location, Mountain Collection conserve l'intégralité des sommes payées par le Client.

Le Client ne peut pas annuler sa réservation après le début de la Location, même si les Bénéficiaires n'ont pas pris possession de l'hébergement ou s'ils n'ont pas eu recours aux Prestations.

L'annulation emporte la suppression de la Location et de toutes les Prestations pour tous les Bénéficiaires.

Pour annuler sa réservation, le Client doit contacter l'Agence indiquée dans le contrat de location, aux coordonnées mentionnées dans ce document.

8.2. Annulation en raison de la survenance de circonstances exceptionnelles et inévitables

Le Client peut annuler sa réservation avant le début de la Location sans frais si des circonstances exceptionnelles et inévitables, survenant au lieu de destination ou à proximité immédiate de celui-ci, ont des conséquences importantes sur l'exécution de la Location et des Prestations ou sur le transport des Bénéficiaires vers le lieu de destination. On entend par « circonstances exceptionnelles et inévitables » toute situation échappant au contrôle des Bénéficiaires et dont les conséquences n'auraient pu être évitées même si toutes les mesures raisonnables avaient été prises. Il appartient au Client de prouver l'existence de ces circonstances exceptionnelles et inévitables.

Pour annuler sa réservation, le Client doit contacter l'Agence indiquée dans le contrat de location, aux coordonnées mentionnées dans ce document.

Si les conditions sont réunies pour annuler la réservation, la totalité des sommes versées par le Client est remboursée à ce dernier.

Cet article ne s'applique pas en cas de réservation uniquement d'un hébergement, sans réservation d'aucune Prestation.

ARTICLE 9. DEDOMMAGEMENT

Si la Location ou une Prestation n'est pas exécutée conformément au Contrat, Mountain Collection remédiera à la non-conformité, à moins que cela soit impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur de la Location ou de la Prestation concernée.

Si une part importante de la Location ou des Prestations ne peut être fournie comme prévu par le Contrat, Mountain Collection proposera, sans supplément de prix pour le Client, un autre hébergement ou d'autres prestations approprié(e)s, si possible de qualité égale ou supérieure à celui ou celles initialement prévu(e)s. Si cet autre hébergement ou ces autres prestations donnent lieu à un séjour de qualité inférieure à celle initialement prévue, s'il s'avère impossible de proposer un autre hébergement ou d'autres prestations ou si le Client refuse, dans le respect de la réglementation, l'autre hébergement ou les autres prestations proposé(e)s, Mountain Collection accordera au Client une réduction de prix appropriée.

Le Client n'a droit à aucune réduction de prix si la non-conformité de la Location ou des Prestations lui est imputable.

En cas d'indemnisation du Client, le montant de dommages et intérêts dû à ce dernier ne pourra pas excéder le triple du prix du Contrat, sous réserve de l'application d'éventuelles conventions internationales fixant un autre plafond. En tout état de cause, le plafond ne s'applique pas à l'indemnisation de préjudices corporels ou de dommages causés intentionnellement ou par négligence.

Le Client n'a droit à aucune indemnisation, de quelque nature qu'elle soit, si la non-conformité de la Location ou des Prestations est imputable à lui-même ou aux Bénéficiaires, à un tiers étranger à l'exécution de la Location ou des Prestations et revêt un caractère imprévisible ou inévitable, ou à des circonstances exceptionnelles et inévitables.

ARTICLE 10. RESOLUTION DE LA RESERVATION A L'INITIATIVE DE MOUNTAIN COLLECTION

Mountain Collection se réserve la faculté de résoudre le Contrat et de rembourser intégralement le Client des paiements effectués en cas de survenance de circonstances exceptionnelles et inévitables. On entend par « circonstances exceptionnelles et inévitables » toute situation échappant au contrôle de Mountain Collection et dont les conséquences n'auraient pu être évitées même si toutes les mesures raisonnables avaient été prises.

Le Client est informé de la résolution du Contrat dans les meilleurs délais avant le début de la Location.

Cet article ne s'applique pas en cas de réservation uniquement d'un hébergement, sans réservation d'aucune Prestation.

ARTICLE 11. ACCES AUX PRESTATIONS

Le Client doit retirer les clés de l'hébergement à l'endroit indiqué dans la confirmation de location ou le contrat de location, conformément à ce qui est indiqué en annexe 1. La remise des clefs est subordonnée au versement par le Client des taxes de séjour et d'un dépôt de garantie dont le montant figure dans le contrat de location. Le versement de ce dépôt peut être effectué à l'Agence lors de la remise des clefs ou dans le compte personnel du Client sur le Site Internet avant la remise des clefs.

A cette occasion, l'Agence remet au Client la ou les contremarques qui permettront de bénéficier des éventuelles Prestations réservées.

ARTICLE 12. DROITS DE RETRACTATION ET DE RENONCIATION

Le Client ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu aux articles L. 221-18 et suivants du code de la consommation français.

En cas de souscription d'une assurance auprès de Mountain Collection, le Client bénéficie :

- Du droit de renonciation prévu à l'article L. 112-2-1, II, du code des assurances français, pendant quatorze jours à compter de la souscription de l'assurance, si celle-ci a été souscrite à distance et à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de l'activité professionnelle du Client, si la durée de la couverture d'assurance est d'au moins un mois et si le contrat d'assurance n'a pas été intégralement exécuté à la demande expresse du Client ;
- Du droit de renonciation prévu à l'article L. 112-10 du code des assurances français, pendant trente jours à compter de la souscription de l'assurance, si celle-ci a été souscrite à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de l'activité professionnelle du Client, et si le contrat d'assurance n'a pas été intégralement exécuté ou si le Client n'a fait intervenir aucune garantie.

Les modalités d'exercice de ces droits de renonciation et leurs conséquences sont détaillées dans la fiche d'information communiquée au Client lors de sa réservation.

ARTICLE 13. CESSION DU CONTRAT

Le Client peut céder le Contrat, tant qu'il n'a produit aucun effet, à toute personne satisfaisant aux conditions applicables au Contrat, à condition d'en informer Mountain Collection par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début des Prestations.

Le Client et la personne à laquelle le Contrat a été cédé sont solidairement responsables du paiement, le cas échéant, du solde du prix, ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires occasionnés par cette cession.

Cet article ne s'applique pas en cas de réservation uniquement d'un hébergement, sans réservation d'aucune Prestation.

ARTICLE 14. DONNEES PERSONNELLES

La société Compagnie des Alpes (RCS Paris 349 577 908) et Mountain Collection, filiale de cette société, mettent en œuvre, en qualité de co-responsables, des traitements de données personnelles à l'occasion de la commercialisation des Prestations.

Ces traitements sont décrits dans la politique relative à la protection des données personnelles disponible sur le Site Internet et dans les Agences.

La personne dont les données sont traitées dispose d'un droit d'accès aux données la concernant, d'un droit de rectification et de suppression de ces données, d'un droit de limitation de leur traitement et d'opposition à ce traitement. Elle peut exercer ces droits en contactant Mountain Collection aux coordonnées indiquées à l'article 17.

ARTICLE 15. RESUME DES DROITS DU CLIENT

Les droits du Client en cas de réservation d'un hébergement pour au moins une nuitée et d'au moins une Prestation aux fins du même séjour sont résumés en annexe 2.

En cas de Location par le Client d'un meublé saisonnier sans commande d'aucune Prestation aux fins du même séjour, le Client ne bénéficie pas de la protection au titre du forfait touristique prévue par le code du tourisme français. Mountain Collection est toutefois responsable envers le Client de la bonne exécution de la Location conformément à l'article 19.

ARTICLE 16. COMMUNICATION DU CONTRAT

Le Client peut avoir communication du détail de sa réservation, ainsi que des Conditions de Location applicables à la date de cette réservation, pendant cinq ans suivant cette réservation si son montant est inférieur à 120 € TTC, dix ans si son montant est égal ou supérieur à 120 € TTC.

Pour cela, le Client doit adresser une demande à Mountain Collection aux coordonnées indiquées à l'article 17.

ARTICLE 17. DEMANDES ET RECLAMATIONS

Le Client doit informer Mountain Collection de toute non-conformité constatée concernant l'hébergement loué ou l'exécution d'une Prestation dans un délai de quarante-huit heures suivant la remise des clefs de l'hébergement ou le début de l'exécution de la Prestation.

Le Client peut adresser toute demande ou réclamation à l'Agence dont les coordonnées sont indiquées dans le message de confirmation de sa réservation.

Par exception, les demandes et réclamations relatives à une assurance commercialisée par Mountain Collection doivent être adressées à la société Neat, dont les coordonnées figurent dans les documents d'information mis à la disposition du Client lors de sa réservation.

ARTICLE 18. ASSISTANCE

Mountain Collection est tenue d'apporter, dans les meilleurs délais, une aide au Bénéficiaire s'il est en difficulté.

Mountain Collection se réserve la faculté de facturer au Client un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le Bénéficiaire ou par sa négligence.

Le Client peut obtenir des informations sur le coût d'une assistance couvrant le rapatriement en cas d'accident, de maladie ou de décès en s'adressant à Mountain Collection aux coordonnées indiquées à l'article 17.

ARTICLE 19. RESPONSABILITE

Mountain Collection est responsable de la bonne exécution de la Location et de toutes les Prestations comprises dans le Contrat, que cette Location et ces Prestations soient exécutées par elle-même ou par d'autres prestataires, à moins qu'elle prouve que le dommage est imputable au Bénéficiaire, à un tiers étranger à l'exécution de la Location ou des Prestations ou à des circonstances exceptionnelles et inévitables. On entend par « circonstances exceptionnelles et inévitables » toute situation échappant au contrôle de Mountain Collection et dont les conséquences n'auraient pu être évitées même si toutes les mesures raisonnables avaient été prises.

Sous réserve de l'application éventuelle des conventions internationales relatives à l'indemnisation des voyageurs, le montant des dommages et intérêts dus, le cas échéant, par Mountain Collection au Client en cas d'engagement de sa responsabilité ne peut excéder le triple du prix total du Contrat. Cette limitation ne s'applique toutefois pas aux préjudices corporels ni aux dommages causés intentionnellement ou par négligence.

ARTICLE 20. REGLEMENT DES DIFFERENDS

En cas de différend entre le Client et Mountain Collection relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du Contrat, le Client peut recourir gratuitement à une procédure de médiation conventionnelle ou tout autre mode alternatif de règlement des litiges.

Il peut recourir à une procédure de médiation auprès du Médiateur du Tourisme et du Voyage (MTV Médiation Tourisme Voyage, BP 80 303, 75 823 Paris Cedex 17, France – Tél. : +33 (0)1 42 67 96 68 – Adresse électronique : info@mtv.travel) selon les modalités fixées sur le site internet <https://www.mtv.travel> et dans un délai maximal d'un an à compter de la réclamation écrite formulée auprès de Mountain Collection.

Il peut également avoir recours à la plateforme de règlement en ligne des litiges mise en place par la Commission européenne, accessible sur le site internet <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

A défaut de règlement amiable, le Client peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile français, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du Contrat ou de la survenance du fait dommageable.

ARTICLE 21. ENTREE EN VIGUEUR DES CONDITIONS DE LOCATION

Les Conditions de Location entrent en vigueur le 18 octobre 2024.

ARTICLE 22. TRADUCTION DES CONDITIONS DE LOCATION

En cas de contradiction entre les Conditions de Location en français et les Conditions de Location dans une autre langue, les Conditions de Location en français prévalent.

ARTICLE 23. DROIT APPLICABLE

Les Conditions de Location sont régies par le droit français.

ANNEXE 1. REGLES GENERALES RELATIVES A L'HEBERGEMENT ET AUX PRESTATIONS

HEBERGEMENT

Descriptifs et photographies

Les photographies figurant dans les descriptifs de voyage ont pour objet d'indiquer la catégorie et le niveau de standing des Prestations concernées et ne sont pas contractuelles.

Arrivée et départ

Le Client doit retirer les clefs de l'hébergement le premier jour de la location à partir de 17 heures et avant l'heure de fermeture de l'Agence désignée dans le Contrat. S'il ne peut pas retirer les clés avant l'heure de fermeture de l'Agence, il doit contacter l'Agence afin de connaître les modalités de remise des clés.

Le Client doit restituer à la même Agence les clefs de l'hébergement et tout autre élément qui lui a été remis pour jouir de l'hébergement, et ce au plus tard le dernier jour de la location à 10 heures. A défaut, Mountain Collection se réserve la faculté de demander au Client le paiement d'un complément de prix.

Dépôt de garantie et état des lieux

Un dépôt de garantie doit être versé au plus tard à l'arrivée sur les lieux du séjour, notamment pour les locations de l'hébergement et du matériel sportif. Le versement du dépôt de garantie pour la location de l'hébergement peut

être effectué par le biais du compte personnel du client sur le Site Internet. A défaut de versement du dépôt de garantie, le Client et les Bénéficiaires se verront refuser l'accès à l'hébergement et la remise du matériel.

Il appartient au Client, lors de son arrivée, de procéder à un état de lieux. Toute réclamation concernant l'état de l'hébergement ou l'inventaire des objets doit être adressée à l'Agence dans les quarante-huit heures suivant la remise des clés.

Le dépôt de garantie sera restitué au Client dans un délai d'un mois suivant la fin du séjour, déduction faite, le cas échéant, d'une somme correspondant à la remise en état ou au remplacement des objets dont la dégradation ou la disparition aura été constatée au départ du Client. Une somme complémentaire pourra être demandée au Client si le dépôt de garantie est insuffisant pour couvrir les frais de remise en état ou de remplacement.

En cas de perte de clé, une somme sera demandée au Client pour le changement du canon de serrure et/ou la production de nouvelles clés.

Occupation

Les prix des hébergements sont déterminés sur la base d'une occupation correspondant à la capacité maximum indiquée sur le descriptif. Le Client doit respecter la capacité maximale d'occupation de l'hébergement qu'il a réservé.

Pour les lits superposés, le couchage en hauteur ne convient pas aux enfants de moins de six ans.

Dans certains logements, l'accès aux mezzanines peut se faire par une échelle, déconseillée aux personnes âgées et aux enfants en bas âge.

Le Client s'interdit de sous-louer l'hébergement à quelque personne que ce soit.

Animaux

Les animaux ne sont généralement pas acceptés dans tous les hébergements. Le Client doit donc de vérifier sur la fiche descriptive de l'hébergement ou auprès de Mountain Collection, avant la réservation, si la présence d'un animal est autorisée dans l'hébergement sélectionné. Dans tous les cas, les chiens d'attaque (de type pitbull), de garde ou de défense de 2^e catégorie sont interdits dans tous les hébergements proposés par Mountain Collection.

Un supplément de prix peut devoir être réglé auprès de l'Agence si le Client est accompagné d'un animal.

Mountain Collection ne peut être tenue pour responsable en cas de refus par l'hébergeur de la présence d'un animal.

Règlement intérieur

Le Client et les Bénéficiaires doivent prendre connaissance et respecter le règlement intérieur applicable dans l'hébergement.

En cas de manquement à ce règlement, le Client ou les Bénéficiaires peuvent voir leur responsabilité engagée.

Garde des objets et effets personnels

Durant le séjour, les objets et effets personnels du Client et des Bénéficiaires sont sous la garde de ceux-ci. Mountain Collection ne pourra être tenue responsable du vol, de la perte ou de la dégradation de ces objets ou effets personnels.

Internet et télévision

Le Client ne pourra réclamer aucune réduction de loyer ou indemnité en cas de dysfonctionnement du système internet wifi de l'hébergement dû à une défaillance de l'opérateur ou de mauvaise réception du signal télévisuel venant du système collectif de l'immeuble.

Sauna

Le Client et les Bénéficiaires doivent respecter scrupuleusement les règles d'utilisation du sauna éventuellement disponible dans l'hébergement.

Les enfants doivent être accompagnés d'un adulte dans le sauna.

Hébergement non-fumeur

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est interdit de fumer dans les hébergements. En cas de constatation d'odeur de fumée ou de traces de brûlures sur le mobilier, Mountain Collection retiendra sur le dépôt de garantie une somme forfaitaire de 1 000 €.

Travaux

Mountain Collection n'exerce aucune influence sur les éventuels travaux pouvant être entrepris à proximité de l'hébergement loué. Par conséquent, Mountain Collection décline toute responsabilité quant aux nuisances occasionnées. Le Client ne pourra demander aucun dédommagement de ce fait.

REMONTEES MECANIKUES

L'utilisation des forfaits de remontées mécaniques est soumise au respect des conditions d'utilisation publiées par la société d'exploitation des remontées mécaniques. Le Client et les Bénéficiaires sont invités à prendre connaissance de ces conditions d'utilisation. Celles-ci sont disponibles sur le site internet et dans les points de vente de la société d'exploitation des remontées mécaniques.

Tout forfait de remontées mécaniques perdu, volé ou non utilisé ne peut en aucun cas être remboursé par Mountain Collection.

LOCATION DE MATERIEL

Mountain Collection ne peut être tenue responsable en cas de perte, de vol ou de casse du matériel loué. Le Client est donc invité à souscrire une assurance couvrant ces risques.

COURS

Les cours (de ski, de golf, etc.) sont réservés à titre nominatifs. Il est donc indispensable de renseigner précisément au moment de la réservation les nom, prénom, date de naissance et niveau de chaque participant à un cours de ski. Mountain Collection ne pourra être tenue responsable de toute information erronée fournie par le Client.

ANNEXE 2. RESUME DES DROITS DU CLIENT

La combinaison de services de voyage qui est proposée au Client par Mountain Collection est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L. 211-2 II du code du tourisme français.

Le Client bénéficie donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme français. Mountain Collection sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, Mountain Collection dispose d'une protection afin de rembourser les paiements du Client et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer son rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme français :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres Prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Mountain Collection a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'Association Professionnelle de Solidarité du Tourisme (APST). Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (APST – Adresse postale : 15 avenue Carnot, 75017 Paris, France – Tél. : +33 (0)1 44 09 25 35 / +33 (0)1 44 09 88 00 – Adresse électronique : info@apst.travel – Site internet : <https://www.apst.travel>) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Mountain Collection.

La directive (UE) 2015/2302 transposée en droit français peut être consultée sur le site internet <https://www.legifrance.gouv.fr>.